



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 13 juin 2019**

RAPPORT N° 16/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon « Les
Veveysan-ne-s, grands oubliés de la Fête des
Vignerons ? »**

RAPPORT-PRÉAVIS N°16/2019 RÉPONSE AU POSTULAT DE MADAME CAROLINE GIGON « LES VEVEYSAN-NE-S, GRANDS OUBLIÉS DE LA FÊTE DES VIGNERONS ? »

La commission s'est réunie le 27 mai 2019, à 18h30, à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Caroline Gigon et Sophie Métraux (présidente-rapportrice), ainsi que de Messieurs Jean-Jacques Burgi, Antonio Poeira Martins, Jean-Marc Roduit et Peter Schuseil.

Un commissaire regrette l'absence du groupe Décroissance-Alternatives à cette séance de commission.

La Municipalité de Vevey était représentée par Madame Elina Leimgruber (syndique), accompagnée de Madame Jessica Ruedin (chargée de projet).

I. Préambule

Pour rappel, le postulat demandait que dans le cadre de la Fête des vigneronns, en remerciement des efforts consentis par les habitant-e-s de Vevey tout au long des préparatifs et du déroulement des festivités, la Municipalité négocie avec la Confrérie des vigneronns qu'une place soit offerte à chaque Veveysan-ne pour un spectacle à la date de son choix ou pour une représentation supplémentaire exclusivement destinée aux habitant-e-s de la ville.

II. Position de la Municipalité

Après rencontre avec les représentants de la Fête des vigneronns dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'événement, il s'est avéré qu'en raison du coût financier pour la Confrérie, offrir une place pour la représentation de leur choix aux habitant-e-s de Vevey était impossible. En outre, pour des raisons sécuritaires notamment, il n'est pas non plus possible de les accueillir lors d'une répétition générale. En revanche, les Veveysan-ne-s pourront assister à environ 50 répétitions qui se dérouleront entre le 21 mai et le 5 juillet. Quelque 500 places leur sont proposées à chacune des répétitions.

La Municipalité regrette de ne pas avoir pu répondre plus tôt, mais elle tenait tout de même à le faire pour la séance du Conseil communal de juin 2019. Si au printemps, l'éventualité d'une représentation le 13 juillet avait été esquissée, par manque de personnel de sécurité (Montreux Jazz oblige), cette possibilité a néanmoins été écartée. De même, pour des raisons sécuritaires, soit un exercice d'évacuation, le 16 juillet (juste avant la générale) est réservé pour « la Famille FEVI » (10'000 à 15'000 personnes), l'arène pour l'exercice précité ne pouvant contenir plus de monde.

III. Position de la postulante

Bien qu'appréciant avoir reçu réponse, la postulante s'étonne d'une part de la temporalité de cette réponse. En effet, il a fallu 9 mois pour concrétiser une solution et répondre au postulat déposé le 13 septembre. Elle regrette que les discussions entre la Ville et la Fête des vigneronns n'aient été entamées que le 20 décembre. D'autre part, la réponse ne satisfait pas pleinement les attentes du postulat. La solution trouvée est un peu décevante au vu des désagréments encourus par la population et des moyens de la Confrérie.

IV. Discussion générale

Concernant la temporalité, il est rappelé à la commission que le dépôt du postulat est intervenu un mois avant la signature de la convention avec la Confrérie. A cette époque, outre les mesures d'accompagnement – les CHF 700'000.- y relatifs sont relevés –, la Municipalité négociait d'importants volets de la convention en termes de mobilité et de sécurité notamment. Ceci explique le délai de réponse.

Quant au fond, dans un premier temps, la Municipalité s'était appuyée sur les mesures prises lors de la fête de 1999 durant laquelle le 1^{er} août avait été dévolu aux Veveysan-ne-s. Les 16'000 places de l'arène leur étaient destinées afin qu'ils puissent profiter de certains tableaux du spectacle. A noter qu'il avait été difficile de remplir l'arène avec les seuls spectateurs de la Ville de Vevey et que des billets avaient été distribués aux communes alentour. La Commune était en charge de la gestion de l'ensemble de la journée (impression des billets, logistique, sécurité ; ASR n'existait alors pas). Actuellement, les conditions-cadres sont fort différentes, entre autres les normes de sécurité obligatoires beaucoup plus importantes. Réitérer la mesure de 1999 aurait été un investissement trop conséquent. De plus, au vu de l'engagement de nombreux-ses Veveysan-ne-s dans l'événement et de la période de vacances, remplir l'arène aurait relevé de la gageure. En 2019, c'est la solution « journée Vevey-Riviera-Pays-d'Enhaut » qui s'est imposée, incluant donc les communes alentour.

Il est ensuite précisé à la commission qu'insérer une représentation en sus dans le calendrier de la fête est impossible, car les 2 ou 3 jours disponibles sont des journées de réserve en cas de mauvais temps. Réserver l'un d'eux induirait de conduire 2 représentations sur un jour, ce qui serait trop lourd en termes organisationnel et sécuritaire. Quant à prolonger en août, ceci est impossible, car dès le 16 août les effectifs de sécurité sont appelés ailleurs. Ainsi s'est dégagée la solution d'ouvrir les répétitions aux habitant-e-s. Le coût de cette opération s'élève à CHF 22'040.- (courriers, accréditations, sécurité).

La postulante précise que sa demande visait à ce que la Fête des vigneronns offre le billet aux habitant-e-s, en compensation des désagréments liés à la préparation et aux chamboulements près d'une année à l'avance, non à ce que la Commune mette la main au porte-monnaie. Elle réitère que les discussions avec la Confrérie auraient dû être entamées plus tôt.

La commission est alors informée que dans le cadre de la réponse à un vœu de la Commission de gestion, un rapport sera produit en 2019 sur les aspects organisationnels liés à la Fête des vigneronns. Il pourra servir d'outil pour les Autorités en charge lors des Fêtes des vigneronns à venir. La nécessité d'entamer des démarches très en amont y sera clairement affirmée.

Un commissaire souligne que lors des deux précédentes fêtes, il n'a jamais été question de billets gratuits pour les habitants. En outre, il rappelle qu'en 1999, 8% de la billetterie, soit plus de CHF 2 millions avaient été reversés à la Commune. Finalement, il considère que les désagréments impactent plutôt les commerçants qui voient leur clientèle fondre. La thématique de la circulation et des places pour se garer, récurrences lors des éditions précédentes, n'y est pas étrangère. Néanmoins, certains commerçants feront certainement des affaires durant la fête.

Plusieurs commissaires relèvent que les retombées de la fête différeront fortement selon le type de commerces.

Bien qu'il y ait des difficultés pour des commerçants, Madame la syndique regrette l'impact contreproductif du message négatif répété sur la circulation et les parkings à Vevey, alors qu'il y a des places libres pour se garer en ville. De plus, elle tient à souligner les CHF 200'000.- issus des CHF 700'000.- obtenus au titre des mesures d'accompagnement versés à destination des commerçants veveysans (au travers de l'Association des commerçants veveysans). Il appartient à ces derniers de s'organiser afin de faire venir la clientèle.

Elle ajoute que lors de l'édition de 1999, les retombées économiques avaient avoisiné le double du budget de la fête, soit environ CHF 100 millions. Il faut espérer un effet similaire pour la présente édition. De plus, la publicité pour Vevey au travers notamment du New York Times, du National Geographic ou encore du Lonely Planet devrait bénéficier à l'image de la Ville à longue échéance.

Pour la postulante, CHF 700'000.- de mesures d'accompagnement en regard du budget de CHF 100 millions de la fête s'avèrent tenus. Cependant, elle espère que le concept de mesures d'accompagnement soit pérennisé pour les éditions suivantes.

Finalement, la possibilité offerte aux Veveysan-ne-s de se rendre aux répétitions apparaît à plusieurs commissaires comme une solution satisfaisante, un premier pas qui n'empêche pas de faire mieux en vue des fêtes suivantes. En effet, il serait par exemple idoine de prévoir, assez en amont lors des négociations, non pas la possibilité d'assister gratuitement aux répétitions, mais un prix préférentiel

pour les Veveysan-ne-s pour assister au spectacle, car nombre de gens se sont plaints du prix élevé des places de cette édition.

Cette possibilité d'assister aux répétitions semble avoir été bien reçue par la population selon la Municipalité et plusieurs commissaires, même si actuellement cette solution ne fait pas encore d'émules. Les gens attendent vraisemblablement les répétitions les plus proches du spectacle. La Commune réitérera sa communication sur la possibilité d'assister aux répétitions (communiqué de presse, réseaux sociaux ou éventuellement panneaux aux entrées de la ville) en spécifiant bien, contrairement à ce qui a été relayé dans certains médias, que les Veveysan-ne-s peuvent assister à autant de répétitions qu'ils le souhaitent. Pour ce faire, il faut s'inscrire, se munir de sa carte d'identité et de l'accréditation.

V. Vote et conclusion

A l'unanimité, la commission accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Gigon.

En conclusion, la commission chargée d'étudier le préavis n° 16/2019 Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon « Les Veveysan-ne-s, grands oubliés de la fête des Vignerons ? » vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 16/2019 du 29 avril 2019, en réponse au postulat de Mme Caroline Gigon intitulé, « Les Veveysan-ne-s, grands oubliés de la Fête des Vignerons ? »
- VU** le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

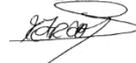
Décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Caroline Gigon « Les Veveysan-ne-s, grands oubliés de la Fête des Vignerons ? ».

Vevey, le 28.05.19

Au nom de la commission

La rapportrice :



Sophie Métraux